



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau du droit de l'environnement**

**ARRÊTÉ N°32-2021-**

**portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement,  
présentée par la société Gers production distribution relative à son unité de transformation de viande  
située avenue Daniate sur le territoire de la commune de NOGARO,**

**Le Préfet du Gers,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L. 512-7 et de R. 512-46-1 à R. 512-46-30 ;

**VU** le décret, du 29 juillet 2020, nommant Monsieur Xavier BRUNETIERE, Préfet du Gers ;

**VU** le décret, du 15 décembre 2021, nommant Monsieur Jean-Sébastien BOUCARD, Secrétaire Général de la préfecture du Gers ;

**VU** l'arrêté préfectoral, du 29 décembre 2021, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Sébastien BOUCARD, Secrétaire Général de la préfecture du Gers ;

**VU** la demande d'enregistrement de la société Gers production distribution, du 7 juin 2022, relative à la régularisation d'une unité de transformation de viande et à la création d'un entrepôt de stockage qui permettra d'augmenter son activité de préparation ou de conservation de produits d'origine animale (5 tonnes de produits entrant par jour) pour son unité implantée, avenue Daniate, sur le territoire de la commune de NOGARO ;

**VU** le dossier déposé à cet effet le 9 juin 2022;

**VU** l'avis de recevabilité du dossier rendu le 7 septembre 2022 par l'inspecteur de l'environnement de la DDETS-SPP (Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la protection des populations) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte du code de l'environnement que le projet ci-dessus mentionné doit faire l'objet d'une consultation du public ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Gers ;

**ARRETE**

**Article 1 -**

Dispositions générales recommandées dans le cadre de l'épidémie de covid-19 :

Dans la mesure du possible les outils dématérialisés de participation du public seront à privilégier (articles 3 et 4 du présent arrêté). Néanmoins dans le cas contraire, il est recommandé de respecter l'ensemble des règles sanitaires en vigueur pour se rendre dans les lieux publics quand il peut s'y trouver un nombre important de personnes (port du masque obligatoire, apporter son propre stylo, distance de sécurité...)

## **Article 2 -**

La demande présentée par la société Gers production distribution en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à la régularisation d'une unité de transformation de viande et à la création d'un entrepôt de stockage qui permettra d'augmenter son activité de préparation ou de conservation de produits d'origine animale (5 tonnes de produits entrant par jour) fera l'objet d'une consultation du public en mairie de NOGARO, lieu d'implantation de l'installation (avenue Daniate), du lundi 10 octobre 2022 au mardi 8 novembre 2022 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

Le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30  
du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

## **Article 3 -**

À cet effet, un exemplaire de la demande et du dossier définissant le projet est tenu à la disposition du public durant un mois à la mairie de NOGARO commune d'implantation de l'installation où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance et formuler éventuellement des observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'implantation ou les adresser à la préfecture du Gers par courrier ou par voie électronique à l'adresse suivante :

[pref-gersproduction@gers.gouv.fr](mailto:pref-gersproduction@gers.gouv.fr)

## **Article 4 -**

Un avis au public sera affiché par les soins du maire de la commune de NOGARO, **deux semaines** au moins avant la date d'ouverture de la consultation au public, soit avant le samedi 24 septembre 2022. L'accomplissement de cet affichage sera certifié par le maire de la commune de NOGARO à l'issue de la consultation du public.

Cet avis publié en caractères apparents précisera l'exploitation projetée, l'emplacement sur lequel elle sera réalisée, les dates d'ouverture de la consultation du public, les jours et heures où il pourra être pris connaissance du dossier.

Par ailleurs, le demandeur doit procéder dans ce même délai à l'affichage de l'avis au public précité sur le site prévu pour l'installation. Cet avis sera également publié sur le site internet de la Préfecture du Gers :

<http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Procedures-reglementaires/Enregistrements>

pendant une durée de quatre semaines. Il sera accompagné de la demande de l'exploitant mentionnée à l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement.

## **Article 5 -**

La consultation du public sera également annoncée deux semaines au moins avant son ouverture par les soins de la préfecture du Gers, aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Gers, soit avant le samedi 24 septembre 2022.

## **Article 6 -**

Le registre de consultation du public sera signé et clos le mercredi 9 novembre 2022 (lendemain de la clôture de la consultation) par Monsieur le maire de NOGARO qui le transmettra, sans délais, au Préfet du Gers, compétent pour prendre la décision attendue, par arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou par arrêté préfectoral de refus.

## **Article 7 -**

Le conseil municipal de la commune de NOGARO pourra formuler son avis sur le projet. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés par délibération et communiqués à la préfecture du Gers dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit au plus tard le 23 novembre 2022.

**Article 8-**

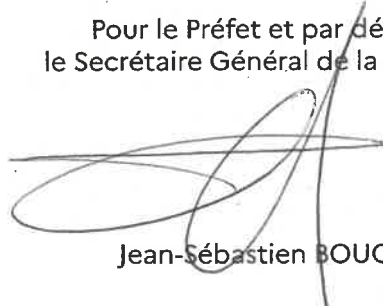
Le présent arrêté sera notifié à la société Gers production distribution.

**Article 9 -**

Monsieur le Secrétaire Général du Gers, Monsieur le maire de NOGARO, Monsieur le Directeur de la DDETS-PP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Auch, le **08 SEP. 2022**

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général de la préfecture du Gers



Jean-Sébastien BOUCARD